

Conditions générales de vente

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») ont pour objet de définir les droits et obligations d'Animal pensant et du Client (ci-après ensemble désignés par les « Parties ») dans le cadre des missions confiées par le Client à Animal pensant. Les Parties pourront éventuellement convenir de Conditions Particulières, lesquelles devront alors faire l'objet d'une acceptation expresse de chacune des Parties : dans cette hypothèse, les Conditions Particulières priment sur les CGV. Les présentes CGV et les éventuelles Conditions Particulières acceptées par les Parties forment le Contrat.

Les Parties conviennent que leurs relations seront régies par le Contrat, à l'exclusion de tout autre document. Le Contrat prévaut sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par Animal pensant, et notamment sur les conditions générales du Client.

La commande des services proposés par Animal pensant implique une acceptation sans réserve par le Client des présentes CGV et des éventuelles Conditions Particulières définies par les Parties, et la renonciation du Client à ses propres conditions générales.

Article 1 – Objet de la mission

1.1. Plusieurs types de missions peuvent être confiés à Animal pensant : conseil au Client sur sa politique de communication ou de publicité, création de contenus, édition de contenus sur supports physiques ou numériques, diffusion et distribution.

1.2. Selon la mission, Animal pensant peut agir accessoirement comme mandataire du client en matière d'achat d'espaces publicitaires, de réservation de noms de domaines, d'achat de contenus, d'édition, d'impression ou de distribution de documents physiques ou numériques.

Article 2 – Devis et Commande

2.1. La prestation à réaliser comprend tout ce qui est explicitement listé sur le Devis. Le Devis est établi à partir des éléments et informations fournis par le Client. Les travaux et frais techniques sont évalués en fonction de la mission à réaliser et des contraintes qui lui sont liées.

2.2. Les tarifs mentionnés sur le Devis s'entendent en EURO et HORS TAXES. Les prix et les délais sont valables un mois à compter de la date d'émission du Devis. Ils sont fermes et non révisables lors de l'acceptation par le Client.

Ne sont pas compris dans le tarif tel que fixé dans le Devis :

- les frais extraordinaires engagés par Animal pensant en cours de mission, non prévus initialement et nécessaires à la bonne réalisation du projet (déplacements dans un rayon excédant les 30 km au départ de Paris 13e, achat de matériel ou de logiciels spécifiques...);
- le coût d'une modification de la mission après son démarrage ;
- le coût d'une correction/modification imprévue des contenus fournis par le Client ;
- le coût de toute prestation supplémentaire demandée par le Client en cours de mission ;
- le coût des corrections ou modifications demandées par le Client après validation des créations.

Ces frais seront facturés au Client, en sus du prix indiqué dans le devis.

2.3. La Commande est ferme et définitive à compter de l'envoi du Devis dûment signé par le Client pour retour à Animal pensant.

Article 3 – Conditions de paiement

3.1. Sauf disposition contraire dans les Conditions Particulières, le paiement de la mission doit intervenir à hauteur de 30 % lors de l'acceptation du devis et à hauteur de 70 % dans les trente jours à compter de la réception de la facture finale.

3.2. Tout retard de paiement à compter du 31^e jour après l'émission de la facture donnera lieu à des pénalités de retard calculées suivant les règles légales en vigueur. Le taux des pénalités de retard est égal au taux d'intérêt appliqué par la banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce. En outre Animal pensant pourra immédiatement recouvrer l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

3.3. Les avoirs émis ne sont pas remboursables. Ils sont imputables sur les factures en cours ou achats ultérieurs, et leur durée de validité est de maximum 9 mois à compter de la date d'émission.

Article 4 – Réalisation de la mission et obligations des Parties

4.1. Obligations du Client

Le Client est tenu de procéder préalablement à une analyse détaillée de ses besoins réels et les objectifs à atteindre pour permettre la réalisation de la mission dans les meilleures conditions.

Le Client est tenu à l'endroit d'Animal pensant d'une obligation de collaboration.

Afin de faciliter la bonne exécution de la mission, le Client est tenu :

- de fournir à Animal pensant des informations et documents complets, exacts et dans les délais indiqués par Animal pensant et à tout le moins dans un délai raisonnable, sans qu'Animal pensant soit tenu d'en vérifier le caractère complet ou l'exactitude,
- de prendre les décisions dans des délais raisonnables et obtenir les approbations hiérarchiques nécessaires,
- de désigner un correspondant investi d'un pouvoir de décision au nom du Client,
- d'avertir directement et immédiatement Animal pensant de toute difficulté éventuelle relative à l'exécution de la mission.

4.2. Début de la mission

Animal pensant ne débutera la mission qu'une fois les conditions suivantes remplies :

- paiement de l'acompte de 30 % sur la totalité des travaux à engager lors de l'acceptation du Devis, cet acompte étant définitivement acquis pour Animal pensant ;
- mise à disposition de la totalité des documents et informations nécessaires à l'exercice de la mission ; tout retard dû au fait du client, notamment suite à un manquement à son obligation de collaboration, transmission tardive de documents, remise de documents incomplets ou erronés, fera bénéficier Animal pensant d'un report de délai de livraison au moins égal à la durée de ce retard.

4.3. Obligations d'Animal pensant

Animal pensant exécutera sa mission dans le strict respect du Devis accepté par le client, dans les règles de l'art et avec toute la compétence et le professionnalisme requis dans son secteur d'activité.

Animal pensant mettra en œuvre les moyens humains et techniques adéquats et nécessaires, formulera toutes remarques, commentaires et/ou suggestions permettant d'améliorer l'efficacité de la mission. Animal pensant reste seul juge des différents moyens qu'il lui appartient de mettre en œuvre pour réaliser sa mission. Il se réserve notamment le droit de travailler avec des prestataires indépendants et des sous-traitants et plus généralement de s'adjoindre tous tiers pour exécuter sa mission tout en conservant la direction et la responsabilité de son exécution.

Pour toute commande de création et d'édition, Animal pensant se réserve le droit de refuser tout contenu lui apparaissant manifestement contraire aux bonnes mœurs, ou en infraction manifeste avec la réglementation en vigueur.

Les délais de livraison figurant dans le Devis ne sont donnés qu'à titre indicatif et, en aucun cas, un retard raisonnable dans la livraison ne peut entraîner une annulation de la mission confiée à Animal pensant ou donner lieu à des dommages et intérêts. L'obligation d'Animal pensant par rapport aux délais est une obligation de moyens.

Animal pensant n'a aucune obligation de conservation des réalisations objet de la mission après la livraison au Client : ce dernier est seul responsable de la conservation des éléments qui lui sont remis au terme de la mission.

Article 5 – Responsabilité et garantie

5.1. Responsabilité

En aucun cas, Animal pensant ne pourra être tenu pour responsable des éventuelles modifications et/ou corrections apportées, par le Client ou par tout tiers désigné par lui, au projet initialement proposé par Animal pensant.

Si le Client souhaite confier l'édition et/ou l'impression à un autre prestataire de son choix, Animal pensant décline toute responsabilité consécutive à ce choix.

Les contenus et leur mise en forme physique ou virtuelle livrés par Animal pensant sont des créations originales. Animal pensant apporte toute son attention à ce qu'elles le soient. Cependant, étant donné la multitude des



marques existantes et la récurrence de certains thèmes ou symboliques, il se peut que les réalisations d'Animal pensant présentent certains traits de ressemblance avec d'autres réalisations. Il ne pourrait s'agir que d'un hasard et Animal pensant décline toute responsabilité sur ce point. Le Client reconnaît et assume la pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus figurant dans la réalisation livrée par Animal pensant. L'ensemble des contenus utilisés et créés pendant la mission sont sous la complète responsabilité du Client et n'engagent en aucun cas la responsabilité d'Animal pensant.

Le Client viellera à ce que l'utilisation des contenus qu'il fournira à Animal pensant ainsi que les contenus utilisés par Animal pensant respectent les différents droits qui leur sont attachés (droits de propriété intellectuelle, droit à l'image, bonnes mœurs, etc.).

Publications numériques, applications et sites Web : Animal pensant n'est pas responsable des contenus des sites ou applications vers lesquels pointent les liens qui figurent dans ses créations. Animal pensant ne saurait être responsable des dégâts accidentels ou volontaires causés par des tiers au Client du fait de sa connexion à Internet. Animal pensant ne saurait être responsable, dans le cadre d'une publication numérique créée ou gérée pour le Client, de la perte, du vol ou de la diffusion des codes d'accès client et de toute perte ou destruction de données. Animal pensant ne saurait être tenu pour responsable du non-fonctionnement de tout ou partie du site Internet dans le cas d'un hébergement non assuré par ses soins.

Le Client est également responsable du respect des réglementations spécifiques à son activité notamment des mentions obligatoires qu'il convient de faire figurer sur le support commandé, compte tenu de la réglementation en vigueur.

5.2. Garantie

Le Client garantit Animal pensant contre toutes actions/réclamations de tiers à l'encontre d'Animal pensant et fondées sur :

- des informations et contenus transmis par le Client à Animal pensant ;
- la violation, par le Client, de toutes réglementations en vigueur ;
- l'utilisation de réalisations, d'informations et/ou de contenus fournis par Animal pensant, hors des limites du droit d'utilisation consenti par Animal pensant au Client au titre de l'article 6 des présentes CGV.

Cette garantie couvre notamment toutes condamnations à dommages et intérêts qui seraient prononcées à l'encontre d'Animal pensant ainsi que tous frais engagés par Animal pensant pour sa défense, en ce compris les frais de justice et d'avocat, sans préjudice des dommages et intérêts qu'Animal pensant sera susceptible de réclamer au Client.

Article 6 – Propriété intellectuelle

6.1. Animal pensant détient sur l'œuvre composant la mission réalisée tous les droits de propriété intellectuelle et notamment les droits patrimoniaux et moraux de l'auteur, ce que reconnaît expressément le Client.

En contrepartie du complet paiement du prix de la mission, Animal pensant concède au Client, qui l'accepte, une licence d'utilisation de l'œuvre dans les conditions et limites fixées aux Conditions Particulières.

En tout état de cause, les fichiers de production et les sources restent la propriété d'Animal pensant, seul le produit fini sera adressé au client. Si le client désire accéder aux sources des documents et les exploiter, un avenant sera demandé et une rémunération devra être convenue.

Le Client s'interdit expressément toute utilisation de l'œuvre en dehors des conditions et limites fixées dans les Conditions Particulières. Toute utilisation de l'œuvre par le Client, non prévue initialement dans les Conditions Particulières, doit faire l'objet d'une autorisation expresse préalable d'Animal pensant et d'une rémunération à convenir.

6.2. Animal pensant veillera à ce que la réalisation de sa mission n'enfreigne aucun droit d'auteur, aucune marque de commerce et aucun autre droit, titre ou intérêt de propriété intellectuelle, appartenant à toutes tierces personnes physiques ou morales. Animal pensant fait son affaire personnelle de l'obtention des droits d'utilisation de tous droits de propriété intellectuelle nécessaires à l'exécution des prestations commandées par le client et régularisera si besoin est, les cessions de droits imposées par le code de la propriété intellectuelle et autorisations diverses nécessaires. Animal pensant indique alors au client les limites d'utilisation des éventuels droits des tiers sur les créations retenues. En cas de poursuites, ou réclamations exercées par un tiers, le Client s'engage à effectuer les modifications afin de supprimer les éléments litigieux et à les remplacer par des éléments entièrement originaux ou pour lesquels Animal pensant détient des droits.

De son côté, le Client doit être titulaire de tous les droits d'exploitation, droits de propriété intellectuelle ou droits des marques pour tous les éléments qu'il demande à Animal pensant d'utiliser dans le cadre de sa mission. Il en va de même pour tous les signes distinctifs et de charte graphique qui pourraient être apposés sur tout support de communication dont la réalisation serait

confiée à Animal pensant. Le Client reconnaît la pleine et entière responsabilité de ses choix dans tous les contenus qu'il présente, fournit ou demande à Animal pensant pour la réalisation de la prestation. La responsabilité d'Animal pensant ne pourra en aucun cas être recherchée dans l'hypothèse où ces contenus ne se révéleraient pas libres de droits ou seraient attentatoires aux droits de propriétés intellectuelles d'un tiers. Le Client garantit Animal pensant à cet égard de prendre à sa charge toutes condamnations, frais et honoraires mis à la charge ou supportés par Animal pensant pour se défendre du fait de la défaillance du client, conformément à l'article 5.2. des présentes CGV.

Article 7 – Résiliation – rupture

7.1. En cas de non-exécution par l'une des Parties d'une obligation essentielle qui lui incombe aux termes du Contrat, l'autre Partie aura la faculté de résilier ledit Contrat, un (1) mois après une mise en demeure adressée à la Partie fautive par lettre recommandée avec avis de réception demeurée infructueuse. La résiliation ainsi prononcée prendra effet de plein droit, sans préjudice de tout dommage-intérêt au profit de la Partie qui l'invoque.

7.2. Il est expressément convenu entre les Parties qu'en cas de défaut de paiement total ou partiel de la part du Client aux échéances définies au Contrat, Animal pensant pourra résilier le Contrat immédiatement et sans avoir à respecter la procédure de mise en demeure définie à l'article 7.1.

7.3. Dans tous les cas de résiliation du Contrat, le Client devra payer à Animal pensant l'ensemble des honoraires, frais et débours relatifs aux prestations réalisées par cette dernière, en l'état où ils se trouvent à la date de résiliation, ainsi que les frais supplémentaires qui découlent de cette résiliation.

Article 8 – Promotion des créations

Il est expressément convenu entre les Parties qu'Animal pensant pourra :

- apposer sa signature sur ses créations réalisées pour le compte du Client,
- mentionner le nom du client dans ses références commerciales,
- diffuser ses créations réalisées pour le compte du client à des fins promotionnelles sur tous types de supports sans limitation de durée dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité.

Article 9 – Confidentialité

Les deux Parties s'engagent à prendre toutes les précautions nécessaires pour maintenir la confidentialité des informations confidentielles de l'autre Partie, ces précautions devant être au moins équivalentes à celles prises par chacune des Parties pour assurer la confidentialité de ses propres informations confidentielles.

Article 10 – Renonciation et validité

10.1. Le fait que l'une ou l'autre des Parties n'exerce pas l'un quelconque de ses droits au titre des présentes ne saurait emporter renonciation de sa part à son exercice, une telle renonciation ne pouvant procéder que d'une déclaration expresse de la Partie concernée.

10.2. Dans l'hypothèse où une ou plusieurs dispositions du présent contrat seraient considérées comme non valides par une juridiction compétente, les autres clauses conserveront leur portée et effet.

Article 11 – Litiges

11.1. Le Contrat sera régi et interprété selon le droit français.

11.2. Toute difficulté relative à la formation, l'interprétation ou l'exécution du présent Contrat sera soumise, à défaut d'accord amiable, au Tribunal de commerce de Paris à qui les Parties attribuent expressément compétence, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, y compris pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires.